



# ACCESSOIRES

# POSE TERRASSE



**OFFRES PROMOTIONNELLES\***



\*Du 05 au 25 février 2024



INDUSTRIES BOIS  
**FIBRES**

OFFRE  
SPÉCIALE

## PACK DE POSE TERRASSE 30 m<sup>2</sup>



1.250 Vis terrasse tête réduite 5.0x55 mm inox  
A4 12 espaceurs de lame 5 mm  
60 cales crantées H90C  
50m<sup>2</sup> géotextile

**379 €**





## CALE PLATE SECABLE SACHET DE 75 PIÈCES



~~16.90 €~~ **10 €**

Idéale pour n'importe quel type de calage de plancher bois (terrasse, parquet) et pour tous vos travaux intérieurs et extérieurs de menuiserie.

Elles assurent également une bonne ventilation de la structure de la terrasse bois en respectant les 3 mm minimum d'espace requis entre la lame et la lambourde selon le DTU 51.4.

Ref : CALEPLATECG10000



15 boîtes achetées  
=  
1 redresseur de lames  
SPAX  
offert

## VIS TERRASSE BOIS DUR INOX A4 BOÎTE DE 150 PIÈCES

**SIMPSON**  
**Strong-Tie**

~~41.53 €~~ **25 €**

Tête cylindrique : finition discrète, empreinte étoile profonde : meilleure accroche de l'embout, idéale pour des applications à 90° et 45°, double filetage : Meilleur plaquage de la lame, filet asymétrique à grand pas : forte résistance à l'arrachement, filet cranté : meilleure évacuation des poussières.

Ref : VIS74288



10 boîtes achetées  
=  
1 porte embout à butée  
offert

Ref : VISEX5935551

## VIS TERRASSE ESDECK MAX 5.0 X 55 MM TX INOX A2 BOITE DE 250 PIÈCES

~~66.18 €~~ **35 €**

**ESSVE**



10 boîtes achetées  
=  
1 redresseur de lame  
EDMA  
offert

Ref : VISEX6035551

## VIS TERRASSE ESDECK MAX 5.0 X 55 MM TX INOX A4 BOITE DE 250 PIÈCES

~~74.84 €~~ **45 €**

**ESSVE**

ESSDECK Max, c'est la vis terrasse nouvelle génération permettant un VISSAGE EXTRÊME, grâce au double filetage différencié qui assure le maintien optimal des lames, mêmes déformées (effet banane), une FINITION ETHÉTIQUE sans éclat, grâce à sa tête cylindrique et son crantage sous tête et une POSE PRÈS DES BORDS, grâce à la pointe anti-fendage.



4 boîtes achetées  
=  
1 boîte de 100 cales  
offert



±12m<sup>2</sup>

90mm

±17m<sup>2</sup>

120mm

±19m<sup>2</sup>

140mm

## CALES DE VENTILATION BOITE DE 325 PIÈCES



~~141.58 €~~

**89 €**

Ref : INTER-0325-01



±4m<sup>2</sup>

90mm

±5m<sup>2</sup>

120mm

±6m<sup>2</sup>

140mm

## CALES DE VENTILATION BOITE DE 100 PIÈCES



~~46.89 €~~

**29 €**

Ref : INTER-0100-01

Les cales de ventilation NÖVLEK garantissent une parfaite ventilation des sous-faces des lames et empêchent la rétention d'eau au niveau de la zone de contact entre la lame et la lambourde. L'utilisation des cales de ventilation NÖVLEK améliore significativement la durabilité et la stabilité du patelage et réduit de tuilage des lames.



Ref : PRESSDECK086555

## REDRESSEUR DE LAMES DE TERRASSE PRESS DECK

**EDMA**  
UN OUTIL D'AVANCE

~~255.48 €~~

**160 €**

2 redresseurs de lames  
achetés  
=  
2 sachets de cales  
crantées 30 pièces  
offerts

Utilisable bois denses. Redresseur de lames en bois pour pose de terrasse. Pour tous types de bois même ipé. Pour lames de 90 à 180 mm de largeur. Utilisation murale possible. Redresse jusqu'à la dernière lame le long d'un mur. Puissance de serrage : 200 Kg. Patins anti-rayures. Valise de transport incluse.





2 redresseurs de lames  
achetés  
=  
2 sachets de  
cales crantées 30 pièces  
offert



## REDRESSEUR DE LAMES KAIMAN MASTERSET

**SPAX**®

~~230.58 €~~

**145 €**

Le Kaiman Pro est un redresseur de lame de terrasse, il permet de redresser et palcer correctement les lames de terrasses cintrées ou déformées. Cet outil est très utilisé par des professionnels de la pose des terrasses bois ou deck. Il facilite et simplifie l'alignement parfait des lames.

Ref : KAIMANSPAX



5 seaux achetés  
=  
1 boîte de vis Simpson  
5.5x60  
offert



## CALE CRANTÉES H90C - SEAU DE 100 PIÈCES



Jouplast®

~~32.70 €~~

**20 €**

Ref : CALEB100000

La cale crantée s'utilise pour tout type de calage de plancher bois, type terrasse, parquet, pour tout travaux, de menuiserie intérieur et extérieur. Pose sur le sol stabilisé lisse ou directement sur une chape. Elle s'utilise par deux (l'une sur l'autre) ou seule.



## CALE CRANTÉES H90C - SACHET DE 30 PIÈCES



Jouplast®

~~12.60 €~~

**8 €**

Ref : CALEIH090CALEG1000





## SYSTÈME DE FIXATION INVISIBLE ROOTS



± 6m<sup>2</sup>

140 - 145 mm



Le système de fixation invisible Roots apporte une véritable innovation dans le domaine des fixations invisibles pour les terrasses en bois.  
La fixation Roots se pose sur le dessous des lames de terrasse standard, sans profil spécifique.

Ref : RTS-0145-100-01

~~195.96 €~~ **125 €**



## CLIP HARDWOOD PRO - M (5 MM) BOITE DE 500 PIÈCES



~~474.13 €~~ **299 €**

Les fixations invisibles Hardwood Clip garantissent dans le temps une parfaite stabilité, une esthétique haut de gamme et une durabilité sans pareille.

Ref : CLIPHW-M-RF500-12



Pour  
3 boîtes achetées  
=  
1 seau de cales crantées  
100 pcs offert

15 boîtes achetées  
=  
1 alésoir Festool offert



## CÂLES ISOLATION 10 MM TPE BOÎTE DE 25 PIÈCES



~~34.53 €~~ **22 €**

Les lambourdes en bois doivent être systématiquement isolées du sol avec des systèmes de calage. Les cales d'isolation NÖVLEK isolent les lambourdes du sol ou de leur support et garantissent des lambourdes toujours au sec. L'utilisation des cales d'isolation NÖVLEK prévient les risques de dégradation et de pourrissement prématuré des lambourdes.

Ref : PAD10-25-01



## CÂLES ISOLATION 06 MM TPE BOÎTE DE 25 PIÈCES



~~32.96 €~~ **20 €**

Les cales d'isolation NÖVLEK isolent les lambourdes du sol ou de leur support et garantissent des lambourdes toujours au sec. L'utilisation des cales d'isolation NÖVLEK prévient les risques de dégradation et de pourrissement prématuré des lambourdes.

Ref : PAD06-36-01





## ALESOIR CONIQUE BSTA HS D 4 L60 CE FESTOOL

~~109,66 €~~ **79 €**

L'alesoir conique de Festool accélère la cadence de travail lors de la construction de terrasses : il permet de procéder en une seule opération au perçage et au lamage des lames de terrasse et de la structure porteuse.

Il combine la flexibilité, grâce à la profondeur de perçage réglable, en une extrême longévité, grâce à sa longue durée de vie.

Ref : ALESOIR202392



## PORTE EMBOUT BUTÉE DE PROFONDEUR DRIVE STOP SPAX®

~~84,70 €~~ **55 €**

Un vissage trop profond de nos vis pour terrasse peut entraîner des dégâts à cause de l'humidité aux points de vissage, car l'eau s'accumule dans le trou de vis. Pour éviter cela, il existe le Drive Stop. Il s'agit d'un limiteur de profondeur qui permet de prérégler au millimètre près la profondeur de vissage de la vis à l'aide d'un contre-filet.

Ref : PORTEEMBOUTSPAX



## BANDE BITUMINEUSE POUR LAMBOURDES - 80 MM X 20 MM

~~37,13 €~~ **25 €**



La bande bitumineuse NOVLEK est conçue pour protéger de l'eau la face supérieure et les parois des lambourdes sous terrasse bois. L'utilisation de la Bande bitumineuse 20 ml NOVLEK va renforcer la durée de vie de votre terrasse bois, et plus particulièrement de sa structure, en prévenant les risques de pourrissement et de dégradation prématurés.

Ref : BITU-08020-01



## ESPACEURS 5 MM ROUGE BOITE DE 12 PIÈCES



Ref : GAP-5-12-01

~~17,92 €~~ **10 €**



## ESPACEURS MIX 3 MM BLEU/5 MM ROUGE / 7 MM JAUNE BOITE DE 12 PIÈCES



Ref : GAP-MX-12-01

~~20,93 €~~ **15 €**

Accessoire de pose indispensable lors de la fixation des lames de terrasse en bois, les espaceurs permettent de respecter un espace de dilatation de 5 mm entre les lames lors de la pose. L'utilisation de ces espaceurs assure la régularité des espaces de dilataion et ainsi de bénéficier d'une finition digne des meilleurs professionnels de la pose de terrasse en bois.



**GEOTEXTILE NAPTEX 100  
1X50 BLANC - ROULEAU**



~~73.69 €~~ **50 €**

Le Géotextile environnement NAPTEX est un géotextile non-tissé thermo lié. le fait qu'il soit constitué à 100% de polypropylène, le rend résistant à la décomposition, à l'humidité, aux attaques chimiques et particulièrement dans le cas des alcalis. En fonction des différentes applications, le rôle principal d'un géotextile est de séparer, de filtrer, de renforcer, de protéger ou encore de stabiliser.



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES DE FIBRES INDUSTRIES BOIS

## ARTICLE 1 – Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente ont force de loi dans les rapports entre Fibres Industries Bois et ses clients. Elles s'appliquent à toutes les ventes conclues par Fibres Industries Bois auprès de ses clients et concernent l'ensemble des produits vendus. Toute dérogation ou modification aux présentes conditions doit faire l'objet d'un accord écrit de notre part.

## ARTICLE 2 – Conditions de règlements et Octroi de Mer Interne sur production

Les prix facturés sont les tarifs en vigueur et disponibles à l'accueil. Ils doivent être payés comptant (en règle générale) ou dans un délai particulier accepté par la direction. Les marchandises produites sont soumises à un OMI de 0%.

En cas d'une commande spéciale, un acompte de 30% du montant total (HT) des produits est exigé. Le solde de la facture est payable le jour de la livraison dans les conditions définies à l'Article 4 ci-après. Le versement d'un acompte signifie que le contrat a été définitivement conclu. L'acompte versé restera acquis à Fibres Industries Bois si l'acheteur se désiste de ses engagements.

## ARTICLE 3 – Remises

L'acheteur peut bénéficier de remises seulement en cas de défauts qualitatifs constatés par Fibres Industries Bois avant la livraison ou l'enlèvement de la marchandise.

## ARTICLE 4 – Livraison

Les délais de livraison sont décidés en accord avec Fibres Industries Bois et l'acheteur. Un contrôle de la marchandise doit être effectué au moment de la livraison et l'acheteur doit aider à la manutention lors du déchargement. En cas de doute, l'acheteur doit indiquer l'ouvrage à réaliser et les conditions climatiques de destination de façon à obtenir des bois en équilibre hygroscopique avec leur milieu.

## ARTICLE 5 – Contestations, réserves lors des livraisons

En cas de contestation concernant les marchandises livrées, la Direction Générale doit être saisie par écrit ou la marchandise retournée avant toute transformation. Un règlement amiable est toujours recherché, dans le cas contraire, seul le tribunal de Commerce de Saint-Denis est compétent.

### Produits endommagés ou manquants :

Nous rappelons, ci-après, les précautions à prendre si, dans le cadre d'une livraison de nos produits, vous constatez des dommages ou des manques :

- Vous devez exprimer vos réserves avec précision sur le bordereau de livraison en accord avec le transporteur.
- Les marchandises endommagées doivent être tenues à notre disposition jusqu'à un accord sur une remise éventuelle ou le retour de la marchandise

## ARTICLE 6 – Clause de réserve de propriété

Les marchandises livrées restent la propriété de Fibres Industries Bois jusqu'au parfait paiement de l'intégralité de leur prix en principal et accessoires. Le parfait paiement s'entend de l'encaissement effectif et définitif des sommes dues ; en conséquence, au sens de la présente clause, la remise d'un titre créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement.

Les dispositions précédentes ne font pas obstacle au transfert au client, à compter de la livraison, des risques de perte et de détérioration des marchandises livrées, ainsi que de la responsabilité de tous dommages qu'elles pourraient occasionner. Le client doit faire son affaire personnelle de la couverture de ces risques et de cette responsabilité.

## ARTICLE 7 – Responsabilité - Garantie

Toute réclamation est à présenter par écrit dans un délai maximum de huit jours après réception de la marchandise, auprès de notre Société qui peut, si le caractère défectueux de la marchandise est avéré, la remplacer.

La société Fibres Industries Bois ne garantit l'acquéreur, au titre des vices cachés pouvant affecter les marchandises livrées, que dans le cadre d'un remplacement des marchandises concernées dans un délai maximum de 15 jours, à compter de la livraison et de la réception desdits produits par l'acquéreur et avant toute transformation de ces marchandises.

## ARTICLE 8 – Particularités du matériau bois

### • Exsudations de résine ou de tannins

Les bois résineux tels que Pin Sylvestre, Sapin, Epicéa, etc. contiennent comme leur nom l'indique de la résine. Par ailleurs, certains bois contiennent des tannins. L'exsudation de résine comme l'exsudation de tannins sont des phénomènes naturels et propres à de telles essences et cela peut provoquer des dommages des ouvrages environnants, ce dont Fibres Industries Bois ne saurait être tenu responsable. Ces exsudats sont notamment possibles lors d'une mise en œuvre extérieure directement soumise aux intempéries et aux rayonnements du soleil. L'application d'une finition peut limiter les exsudats de tannins sous l'effet des intempéries. En revanche, pour les bois résineux une finition foncée peut accentuer le phénomène d'exsudation de résine.

### • Traitement des bois en autoclave

Tout usinage postérieur au traitement peut réduire les performances du dit traitement, et dégage notre responsabilité en cas de non-conformité aux spécifications de performance annoncées.

En cas de perçage, tronçonnage, délignage ou entaillage sur un bois traité mis en œuvre en classe d'emploi 1 – 2 ou 3, il est indispensable de procéder, sur toutes les surfaces mises à nu, à un traitement complémentaire par badigeonnage très soigné à l'aide d'un produit adapté, à la même classe de risques. Le traitement en autoclave à saturation pour la classe d'emploi 4 doit être effectué après tous les usinages, sauf conditions particulières spécifiquement convenues avec notre station ou le Maître d'œuvre.

*Remarque : Le bois est un matériau naturel. Le traitement de préservation ne modifie pas ses caractéristiques telles que fentes, fendillements et présence de nœuds.*

### • Traitement après taillage

Les usinages lors du taillage diminuent la qualité du traitement conféré par le passage en autoclave. Nous recommandons vivement de traiter à nouveau les bois en autoclave après taillage (délai supplémentaire en moyenne 1 mois). Si le taillage est effectué après traitement en autoclave, un deuxième traitement classe 4 en autoclave confèrera la classe 4 SP. A défaut de nouveau traitement classe 4, le bois ne pourra pas être mis en œuvre en classe d'emploi supérieure à la classe 3.

### • Protection hydrofuge

Tous les bois mis en œuvre à l'extérieur doivent être protégés immédiatement après la pose par une finition hydrofuge destinée à limiter les reprises d'humidité à l'origine des exsudats de tannins, et des variations dimensionnelles qui causent fissurations et fendillements. Les désordres liés à un défaut ou à une insuffisance d'entretien et en particulier à la protection hydrofuge ne peuvent être imputés au fournisseur.

### • Règles de l'art

Les bois traités classe IV ou naturellement apte à la classe IV bénéficient d'une protection contre les attaques de champignons xylophages et d'insectes lignivores tels que les termites, mais leurs conditions de mise en œuvre doivent respecter les règles de l'art définies par les documents techniques unifiés, normes et obligations légales comme :

- éviter les pièges à eau,
  - permettre à l'humidité de s'évacuer par écoulement et séchage grâce à des évacuations et ventilations suffisantes, - éviter les contacts directs avec les maçonneries et le sol par la pose sur support inerte et application de barrières anti remontées capillaires et anti termites.
- Le non respect de ces règles de l'art dégage notre responsabilité en cas de non-conformité aux spécifications de traitement annoncées.

### • Aspect des bois

Le bois est un matériau naturel qui peut présenter des variations d'aspects et en particulier de couleurs dans une même essence sans pourtant que cela constitue un défaut remettant en cause la qualité du bois commercialisé.

## ARTICLE 9 – Litige

Tous les litiges découlant des opérations d'achat, de vente visées par les présentes conditions générales de vente sont soumis au Tribunal de Commerce de Saint-Denis, ce qui est expressément accepté par l'acquéreur.

## ARTICLE 10 – Acceptation de l'acheteur

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les tarifs et les remises sont expressément agréés et acceptés par l'acheteur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tous documents contradictoires et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.

## ARTICLE 11 – Réservations/Commandes

Toutes commandes/réservations doivent être fermes. Concernant les commandes de caillebotis exotique et de panneaux (méla-minés, MDF, OSB...), les commandes doivent être enlevées dans un délai d'un mois maximum\*.

\*hors commandes spéciales usines qui feront l'objet d'un délai d'acheminement, la période d'un mois sera comptabilisée suite à réception de la marchandise dans nos entrepôts.

## ARTICLE 12 – Protection des données personnelles

Les données sont collectées pour la bonne exécution d'un contrat et en vertu des obligations légales. La finalité des collectes est pour la gestion de la relation client. La durée de conservation de ces données est de 5 ans. Les droits de la personne dont les données sont collectées : le droit au retrait du consentement, droit d'accès et de rectification, droit à l'effacement et à la limitation, droit à la portabilité, Le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. L'identité et les coordonnées du responsable du traitement de données : [fibres@fibres.fr](mailto:fibres@fibres.fr) à l'attention du responsable.

## ARTICLE 13 – Eco contribution REP (responsabilité élargie des producteurs)

Numéro d'identifiant unique est le FR313722\_04XGCZ collecteur VALBOBAT. Le décret d'application du 31 décembre 2021 mettant en œuvre la filière REP sur les produits et matériaux de construction issue de la loi AGECE, autorise les éco-organismes à permettre à leurs adhérents de préciser dans leurs CGV que l'éco-contribution qu'ils supportent pour la gestion des déchets, est bien répercutée à l'acheteur « sans possibilité de réfaction ».



### JANNICK CLOPON

Commercial sédentaire Quincaillerie

Tél : 0692 69 90 06

Mail : secretariat.quincaillerie@fibres.fr



### STÉPHANE COMBA

Commercial itinérant Quincaillerie

Tél : 0692 55 06 19

Mail : stephane.comba@fibres.fr



### PAUL LOGORAS

Commercial sédentaire Quincaillerie

Tél : 0692 86 94 23

Mail : paul.logoras@fibres.fr

Du 5 au 25 février 2024

Offres valables selon disponibilité du stock

Ne pas jeter sur la voie publique



#### Du lundi au jeudi

7h00-12h00 / 13h30-16h15

#### Vendredi

7h00-12h00 / 13h30-15h00

#### Samedi

8h00-12h00

63, rue Henri Cornu - ZI de Cambaie - CS 81081  
97460 Saint-Paul - Ile de La Réunion

Tél. 0262 **551 840**

mail : [fibres@fibres.fr](mailto:fibres@fibres.fr)

[www.fibres.re](http://www.fibres.re)

    @Fibres974

